



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 2 mai 2011***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

**D - 20110219**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE ( à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

***Désaffectation de matériels sportifs (module de skate) et  
don à l'Association La 58ème Convention de cession Décision.  
Autorisation.***

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative souhaite donner à l'association La 58<sup>ème</sup>, ses modules de skateboard hors service stockés actuellement au stade Alfred Daney.

Ces modules, inutilisables en l'état ont été installés sur le roller/skate des quais des Chartrons entre 1998 et 2005 et sur le skate parc de Bordeaux quai richelieu entre 2005 et 2008.

L'association La 58<sup>ème</sup> qui a pour objet de participer à la valorisation des cultures urbaines sur le territoire de Bordeaux, souhaite engager un chantier de réinsertion visant à la réhabilitation des modules dont la Ville est actuellement propriétaire.

Une convention établie entre l'association la 58<sup>ème</sup> et la Ville de Bordeaux, dont le projet est annexé, détermine les modalités de cette cession gratuite.

Toutefois, au préalable à la réalisation de cette opération, il est nécessaire de procéder au déclassement de ce matériel appartenant à la Ville qui, en raison de sa vétusté, a fait l'objet d'un procès verbal de réforme.

En conséquence, par cette délibération l'Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation des modules mentionnés sur la liste ci-annexée.
- d'autoriser le Maire à adopter et signer la convention entre la Ville de Bordeaux et l'association La 58<sup>ème</sup>, organisant le don des modules désaffectés.

**Liste du matériel**

- Modules de skate installés sur l'espace roller/skate des quais des Chartrons en 1998 et mis hors service en 2005 lors de la réalisation de l'espace actuel.

7 modules

- Mini rampe 4 faces
- Classic bank 3 faces
- Plan incliné 3 faces
- Plate forme 4 faces
- Demi pyramide
- Hip bank 5 faces
- Bank de saut 2 faces)

- Modules de skate de l'ancien skate parc de Bordeaux Quai Richelieu (sous le Pont de Pierre) mis en place en 2005 et mis hors service en 2008.

7 modules

- Trottoir angle arrondi
- 3 trottoirs rectangulaires
- Palette à weeling
- Club en trapèze
- Barre à slide

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Arielle PIAZZA**  
**Adjoint au Maire**



# Convention de cession gratuite par la Ville de Bordeaux à l'association La 58<sup>ème</sup> de modules de skates déclassés

La présente convention est passée entre,

D'une part,

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, agissant au nom et pour le compte de la ville de Bordeaux, conformément à la délibération n° ..... du Conseil municipal en date du ....., reçue en Préfecture le ....., et ci-après dénommée « la Ville »

Et, d'autre part,

L'association La 58<sup>ème</sup>, association loi 1901, créée en 2010, domiciliée 45 rue Théodore Gardère à Bordeaux (33000), représentée par M. ....., Président

légalement habilité à cet effet,

Ci-après désignées conjointement « les parties »

## Préambule

L'association la 58<sup>ème</sup>, dont le but est de participer à la valorisation des cultures urbaines, souhaite grâce à un chantier d'insertion, effectuer la réhabilitation des modules de Skate Parc déclassés.

Pour permettre à l'association de mener à bien ce projet, la Ville de Bordeaux envisage de céder ses modules de skateboard inutilisables et déclassés par le Conseil Municipal, puisque soumise au régime de la domanialité publique.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que revêt l'action menée par l'association La 58<sup>ème</sup> au regard des objectifs poursuivis en matière d'animation du quartier de la Bastide, aucune contrepartie financière n'est demandée.

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités de cession gratuite à l'association La 58<sup>ème</sup> des modules de skate parc amortis.

## Article 2 : Description des biens cédés

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service gestionnaire jusqu'à leur enlèvement :

- Matériel installé sur l'espace roller/skate des quais des Chartrons en 1998 et enlevé en 2005 lors de la réalisation de l'espace actuel :  
7 modules : (Mini rampe 4 faces, Classic bank 3 faces, plan incliné 3 faces, plate forme 4 faces, Demi pyramide, Hip bank 5 faces, barre à saut 2 faces) :
- Matériel de l'ancien skate parc de Bordeaux Quai Richelieu (sous le Pont de Pierre) mis en place en 2005 et enlevé en 2008 :  
7 modules (Trottoir angle arrondi ,3 trottoirs rectangulaires, palette à weeling, club en trapèze, barre à slide)

Ce matériel qui est stocké au stade Alfred Daney depuis qu'il n'est plus en service, présente quelques points de corrosion sur les modules en métal, et une grande partie des habillages en bois est endommagé par l'humidité.

## Article 3 : Obligations de l'association

L'association la 58<sup>ème</sup> s'engage à assurer la remise en état des biens cédés et à les utiliser conformément à l'objet prévu en son règlement. Elle s'interdit de procéder à toute rétrocession à titre onéreux.

Les biens sont cédés en l'état où ils se trouvent, et l'association s'engage expressément à n'exercer aucun recours, notamment en cas de dysfonctionnement, et plus généralement de tout vice, apparent ou caché, défaut de comportement ou de structure que pourraient occasionner les matériels alloués.

En aucun cas les services techniques de la Ville ne pourront être sollicités pour effectuer une maintenance en cas de dysfonctionnement.

Dans ce cadre, l'association s'engage à faire disparaître tout élément de décors identifiant l'origine des modules (Bordeaux Ma ville, ...)

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

## Article 4 : Transfert de propriété - enlèvement des biens

La présente convention emporte transfert de propriété des biens cédés au profit de l'association La 58<sup>ème</sup> et vaut autorisation d'enlèvement.

## Article 7 : Election de Domicile

Pour la ville de bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey –Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX.  
Pour l'association La 58<sup>ème</sup>, 45 rue Théodore Gardère 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires originaux le :

Pour la Ville de Bordeaux  
Le Maire

Pour l'association  
La 58<sup>ème</sup>